ACADÉMIE : **CRETEIL** SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE : **SEINE-ET-MARNE** Année scolaire **2024-2025**

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6EME DANS UN COLLÈGE PUBLIC – Volet 2

Formulaire destiné aux élèves EMMENAGEANT en Seine-et-Marne

A - Élève	
Nom de famille :	**Nom d'usage :**
Prénom(s) :	**Niveau ou cycle :**
Sexe : ◯ M ◯ F **Né(e) le :**	**Lieu de naissance :**
École :	
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire :	

B - Collège public de secteur correspondant à l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire(1)

CADRES À RENSEIGNER PAR LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

C - Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?
☐ OUI ☐ NON
D - Formation demandée pour la classe de 6ème ? ***Se reporter à l'annexe avec la liste des formations proposées pour la classe de 6ème (à l'échelle du département)***
Formation : _____
E - Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6ème ? ***Se reporter à l'annexe avec la liste des langues vivantes enseignées en classe de 6ème (à l'échelle du département)***
Langue vivante ***(obligatoire) :*** Langue vivante ***(facultative*) :*** **** A préciser si vous envisagez pour votre enfant l'apprentissage d'une 2ème langue vivante en classe de 6ème***

F - Demande de dérogation pour un autre collège public du département ou pour un parcours scolaire particulier dans le collège de secteur
Nom du collège public : **Adresse :** **Code postal :** **Commune :**
Motif(s) de la demande de dérogation : ☐ Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS) ☐ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé ☐ Élève boursier sur critères sociaux ☐ Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité ☐ Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité ☐ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier (*sections sportives scolaires et langues vivantes rares : chinois, portugais, russe*)

G - Orientation vers les enseignements adaptés (EGPA) ?	
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers les enseignements adaptés* ? ***SEGPA** : section d'enseignement général et professionnel adapté ou **EREA** : établissement régional d'enseignement adapté ***Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F – Demande de dérogation'.***	☐ OUI ☐ NON
H - Orientation vers une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?	
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers une ULIS auprès de la MDPH* ? ***MDPH** : maison départementale des personnes handicapées ***Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F – Demande de dérogation'.***	☐ OUI ☐ NON

I - Signature du responsable ou des responsables de l'élève		
Nom(s) prénom(s)	**Signature(s)**	**Date**

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

(1) Le collège de secteur est celui du secteur géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire.

La famille adresse le dossier (volets 1 et 2) renseigné et signé avant le 15 mai 2024 à *la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne - service DIVEL 1 - cité administrative - 20 quai Hippolyte Rossignol, 77010 MELUN cedex, avec les pièces justificatives suivantes :*

- justificatif de domicile récent de la famille (facture EDF, GDF, EAU ou loyer) hors facture de téléphone
- copie du livret de famille (pages parents + enfant(s) concerné(s) par la demande) ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- copie du jugement de divorce fixant la résidence de l'enfant
- une enveloppe timbrée libellée à l'adresse de la famille, uniquement dans le cas d'une demande de dérogation.